

APPRENTIS'SUP FRANCHE COMTE

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018
Actif immobilisé	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes TOTAL	31 139	31 139		4 262
	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes TOTAL	30 000 295 805 83 717 191 009 600 532	 42 702 10 434 78 209 131 345	30 000 253 102 73 283 112 800 469 186	30 000 262 592 42 906 335 498
	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières TOTAL	970 970		970 970	970 970
	Total I	632 641	162 485	470 156	340 730
	Stocks et en-cours Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commande	2 182		2 182	382
	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances TOTAL	94 815 162 753 257 569	2 661	92 154 162 753 254 908	10 120 185 206 195 326
	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4) Total II	1 541 463 22 168 1 823 383		1 541 463 22 168 1 820 722	1 622 464 14 153 1 832 327
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 456 025	165 146	2 290 879	2 173 058
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

APPRENTIS'SUP FRANCHE COMTE

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables) Ecarts de réévaluation Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	40 000 242 162 -159 356	40 000 179 134 63 021
Fonds associatifs	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)	161 238	67 021
Total I		284 044	349 184
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	94 369 1 837 136 35 805 39 522	130 250 1 018 495 31 654 584 949 58 523
	Total III	2 006 834	1 823 873
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		2 290 879	2 173 058
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an Dettes sauf (1) à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs	58 088 1 948 746	188 683 1 635 190
	Engagements donnés		
Sur legs acceptés Autres			

APPRENTIS'SUP FRANCHE COMTE

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

ligne 1 non servi

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	112 281	59 826
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	112 281	59 826
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	4 200	4 200
	Dons		
	Legs et donations		
Charges d'exploitation	Subventions d'exploitation	3 437 299	3 127 208
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 637	16 000
	Autres produits	35 026	9 914
	Total des produits d'exploitation I	3 594 446	3 217 149
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	9 403	3 899
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 731 599	1 303 624
Charges financières	Impôts, taxes et versements assimilés	23 501	3 001
	Salaires et traitements	181 393	119 563
	Charges sociales	52 488	40 189
	Dotations		
	• sur immobilisations amortissements	53 123	24 599
	d'exploitation		
	• sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association	1 796 957	1 658 884
	Autres charges	4 877	4 661
	Total des charges d'exploitation II	3 853 345	3 158 424
	Résultat d'exploitation (I-II)	-258 899	58 724
Opérations courantes	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 994	6 504
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	4 994	6 504
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 112	1 469
	Différences négatives de change		
Renvois	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI	1 112	1 469
	Résultat financier (V-VI)	3 881	5 035
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	-255 017	63 759
	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

APPRENTIS'SUP FRANCHE COMTE

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	97 350	665
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	50	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	97 400	665
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	697	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	697	
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	96 702	665
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X	1 042	1 397
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	3 696 840	3 224 318
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	3 856 197	3 161 290
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	-159 356	63 027
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2019

ASS APPRENTIS'SUP FRANCHE COMTE

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations générales complémentaires	4
3	Evènements postérieurs à la clôture 2019	5
4	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	6
4.1	Actif immobilisé	6
4.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	7
4.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	8
4.2	Actif circulant	9
4.2.1	Actif circulant / dépréciations	9
4.2.2	Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif	10
4.3	Fonds associatifs	10
4.3.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	11
4.3.2	Autres fonds associatifs	12
4.3.3	Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs	13
4.4	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	13
4.5	Compte de résultat	15
4.5.1	Ventilation des produits d'exploitation	15
4.5.2	Contributions volontaires en nature	15
4.5.3	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	15
5	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants	16
5.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	16

1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

2 Informations générales complémentaires

Les notes et informations ci-après complètent les documents de base pour permettre au lecteur de porter un jugement avisé :

- La collecte de la Taxe d'Apprentissage s'est élevée à 1 722 501 € ; elle a été affectée de la manière suivante :
 - . fonctionnement pour 1 722 501 €
- Le solde des engagements à réaliser est nul au 31/12/2019.

3 Evènements postérieurs à la clôture 2019

L'épidémie de Covid-19, qui s'est manifestée en France au cours du premier trimestre 2020, est un évènement qui n'affecte pas les comptes clos au 31 décembre 2019.

Aucun évènement lié et aucun impact notoire n'ont été relevés depuis la date de clôture.

4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres Immobilisations incorporelles Total II	31 139	-	-	-	31 139
Immobilisations corporelles	Terrains	30 000	-	-	-	30 000
	Constructions	295 805	-	-	-	295 805
	Install. Tech., mat., outillage	-	83 718	-	-	83 718
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	15 373	48 479	-	-	63 851
	Mat bur., informatique, mobilier	77 306	51 050	1 198	-	127 158
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total III		418 483	183 247	1 198	-	600 532
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	970	-	-	-	970
Total IV		970	-	-	-	970
Total général		450 593	183 247	1 198	-	632 642

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	26 877	4 262	-	31 139
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	33 213	9 490	-	42 702
	Install. Tech., mat., outillage	-	10 434	-	10 434
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	15 373	8 522	-	23 895
	Mat bur., informatique, mobilier	34 399	20 415	500	54 314
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		82 984	48 862	500	131 346
Total général		109 862	53 124	500	162 485

4.2 Actif circulant

4.2.1 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	2 661	-	-	2 661
Autres	-	-	-	-
TOTAL	2 661	-	-	2 661

4.2.2 Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif

4.2.2.1 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOCATION MATERIEL ADMINSITRATIF			418		
DOCUMENTATION GENERALE			555		
PUBLICITE- RELATIONS PUBLIQUES			12 518		
CATALOGUES ET IMPRIMES			759		
MAINTENANCE MATERIEL ADMINISTRATIF			6 101		
HEBERGEMENT INTERNET			495		
REDEVANCES LOGICIELS			708		
CHARGES LOCATIVES			614		

4.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

4.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise (1)				
Écarts de réévaluation				
Réserves (2)	40 000			40 000

- (1) Préciser, le cas échéant, que la ou les subventions sont maintenues au passif car affectées à des biens renouvelables par l'association, les legs et donations avec contreparties d'actifs immobilisés ; le cas échéant rappeler le montant correspondant à la valeur du patrimoine intégré à l'actif lors de la première comptabilisation des immobilisations correspondantes, les autres apports sans droit de reprise.

- (2) Dont réserve pour projet associatif à détailler en 2.4.3 ci-après

4.3.2 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Écarts de réévaluation				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)	67 022	129 239	35 022	161 239
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

L'apport avec droit de reprise implique la mise à disposition provisoire d'un bien au profit de l'organisme. La convention fixe les conditions et modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf,...). Cet apport est enregistré en fonds associatifs.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

En fonction des modalités de reprise, l'organisme enregistre les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations par rapport à l'apporteur.

Si les biens activés sont non renouvelables par l'entité qu'ils s'agissent de biens apportés sans droit de reprise ou de subventions d'investissement portant sur de tels biens (compte 13), le compte 1039 est débité par le crédit du compte 7573 d'autres produits de gestion courante pour un montant égal à celui des amortissements ou au rythme de l'amortissement (subventions).

4.3.3 Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'organisme : Fonds Propres)		242 163
Résultats affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés :		
- À l'exercice		
- Aux exercices ultérieurs		
Résultats non affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs		
	Solde	242 163

4.4 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	970		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	94 815		
	Autres	162 754		
Charges constatées d'avance		22 168		
TOTAL		258 539		

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	94 370	36 282	58 088	
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		1 837 136	1 837 136		
Dettes fiscales et sociales		35 806	35 806		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		39 522	39 522		
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		2 006 834	1 948 746	58 088	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	35 856
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

4.5 Compte de résultat

4.5.1 Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives.

Une condition suspensive non levée ne permet pas d'enregistrer la subvention en produits.

4.5.2 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les contributions volontaires des bénévoles des différentes personnes physiques ou morales qui sont intervenues dans la vie de l'association en 2019 n'ont pas été valorisées.

4.5.3 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 880	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	5 880	

5 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

5.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Conformément à l'article 261-7.1°d du Code général des impôts, le montant des rémunérations versées aux dirigeants s'est élevé à 20 871 €.

Expert-Comptable DPLE
inscrit au Tableau de l'Ordre (Région de Dijon)

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Besançon

Siret 353 247 950 00010
TVA Intracommunautaire / R44355247950

15 D rue Lucien Fèbvre
F-25000 BESANÇON
téléphone 03 81 88 55 56
télécopie 03 81 53 03 78

ASSOCIATION

APPRENTIS'SUP FRANCHE-COMTE

48 chemin des Founottes
25000 BESANCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE **31 DECEMBRE 2019**

Expert-Comptable DPLE
inscrit au Tableau de l'Ordre (Région de Dijon)

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Besançon

Siret 353 247 950 00010
TVA intracommunautaire FR44353347950

15 D rue Lucien Fèbvre
F-25000 BESANÇON
téléphone 03 81 88 55 56
télécopie 03 81 53 03 78

APPRENTIS'SUP FRANCHE-COMTE

Le Pixel

48 chemin des Founottes

25000 BESANCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2019**

Mesdames, Messieurs, les membres de l'association,

OPINION

en exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l' **ASSOCIATION APPRENTIS'SUP FRANCHE COMTE** relatif à l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J' estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m' incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J' ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 1er alinéa du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les comptes d'immobilisations, de subventions et de collecte et utilisation de la taxe d'apprentissage.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l' **ASSOCIATION APPRENTIS'SUP FRANCHE COMTE** à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m' appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son

opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Besançon, le 15 juin 2020



Le Commissaire aux Comptes



APPRENTIS'SUP FRANCHE COMTE

Comptes annuels





Bilan actif

APPRENTIS'SUP FRANCHE COMTE

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018
Actif immobilisé	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, logiciels et droits similaires	31 139	31 139		4 262
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	31 139	31 139		4 262
	Terrains	30 000		30 000	30 000
	Constructions	295 805	42 702	253 102	262 592
Actif immobilisé	Inst. techniques, mat.out. Industriels	83 717	10 434	73 283	
	Autres immobilisations corporelles	191 009	78 209	112 800	42 906
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
Actif immobilisé	TOTAL	600 532	131 345	469 186	335 498
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
Actif immobilisé	Prêts				
	Autres immobilisations financières	970		970	970
	TOTAL	970		970	970
Total I		632 641	162 485	470 156	340 730
Actif circulant	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commande	2 182		2 182	382
	Créances usagers et comptes rattachés	94 815	2 661	92 154	10 120
	Autres créances	162 753		162 753	185 206
	TOTAL	257 569	2 661	254 908	195 326
	Autres titres				
Actif circulant	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	1 541 463		1 541 463	1 622 464
	Charges constatées d'avance (4)	22 168		22 168	14 153
Total II		1 823 383	2 661	1 820 722	1 832 327
Charges à répartir sur plusieurs exercices III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		2 456 025	165 146	2 290 879	2 173 058
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				



Bilan passif (avant répartition)

APPRENTIS'SUP FRANCHE COMTE

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	40 000	40 000
	Report à nouveau	242 162	179 134
	Résultat de l'exercice	-159 356	63 027
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
Autres fonds associatifs	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	161 238	67 021
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		284 044	349 184
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	94 369	130 250
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 837 136	1 018 495
	Dettes fiscales et sociales	35 805	31 654
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	39 522	584 949
Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance		58 523
Total III		2 006 834	1 823 873
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		2 290 879	2 173 058
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an	58 088	188 683
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	1 948 746	1 635 190
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		



Compte de résultat

APPRENTIS'SUP FRANCHE COMTE

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

ligne 1 non servi

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	112 281	59 826
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	112 281	59 826
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	4 200	4 200
	Dons		
	Legs et donations		
Charges d'exploitation	Subventions d'exploitation	3 437 299	3 127 208
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 637	16 000
	Autres produits	35 026	9 914
	Total des produits d'exploitation I	3 594 446	3 217 149
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	9 403	3 899
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 731 599	1 303 624
Charges financières	Impôts, taxes et versements assimilés	23 501	3 001
	Salaires et traitements	181 393	119 563
	Charges sociales	52 488	40 189
	amortissements		
	provisions	53 123	24 599
	Dotations d'exploitation		
	sur immobilisations		
	sur actif circulant : provisions		
	pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association	1 796 957	1 658 884
	Autres charges	4 877	4 661
Total des charges d'exploitation II		3 853 345	3 158 424
Résultat d'exploitation (I-II)		-258 899	58 724
Ouv. courants	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 994	6 504
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers V		4 994	6 504
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilés	1 112	1 469
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI		1 112	1 469
Résultat financier (V-VI)		3 881	5 035
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		-255 017	63 759
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier Immobilier		

APPRENTIS'SUP FRANCHE COMTE

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	97 350	665
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	50	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	97 400	665
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	697	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	697	
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		96 702	665
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X		1 042	1 397
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) - XII		3 696 840	3 224 318
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) - XI		3 856 197	3 161 290
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		-159 356	63 027
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			



Annexe aux comptes annuels

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2019

ASS APPRENTIS'SUP FRANCHE COMTE



Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations générales complémentaires	4
3	Evènements postérieurs à la clôture 2019	5
4	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	6
4.1	Actif immobilisé	6
4.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	7
4.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	8
4.2	Actif circulant	9
4.2.1	Actif circulant / dépréciations	9
4.2.2	Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif	10
4.3	Fonds associatifs	10
4.3.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	11
4.3.2	Autres fonds associatifs	12
4.3.3	Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs	13
4.4	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	13
4.5	Compte de résultat	15
4.5.1	Ventilation des produits d'exploitation	15
4.5.2	Contributions volontaires en nature	15
4.5.3	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	15
5	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants	16
5.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	16



1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.



2 Informations générales complémentaires

Les notes et informations ci-après complètent les documents de base pour permettre au lecteur de porter un jugement avisé :

- La collecte de la Taxe d'Apprentissage s'est élevée à 1 722 501 € ; elle a été affectée de la manière suivante :
 . fonctionnement pour 1 722 501 €
- Le solde des engagements à réaliser est nul au 31/12/2019.



3 Evénements postérieurs à la clôture 2019

L'épidémie de Covid-19, qui s'est manifestée en France au cours du premier trimestre 2020, est un événement qui n'affecte pas les comptes clos au 31 décembre 2019.

Aucun événement lié et aucun impact notoire n'ont été relevés depuis la date de clôture.



4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés



Annexe aux comptes annuels

4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I					
	Autres immobilisations incorporelles Total II	31 139				31 139
Immobilisations corporelles	Terrains	30 000	-	-	-	30 000
	Constructions	295 805	-	-	-	295 805
	Install. Tech., mat., outillage	-	83 718	-	-	83 718
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	15 373	48 479	-	-	63 851
	Mat bur., informatique, mobilier	77 306	51 050	1 198	-	127 158
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III		418 483	183 247	1 198	-
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	970	-	-	-	970
	Total IV		970	-	-	-
Total général		450 593	183 247	1 198	-	632 642



4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I				
	Autres immobilisations incorporelles Total II	26 877	4 262	-	31 139
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	33 213	9 490	-	42 702
	Install. Tech., mat., outillage	-	10 434	-	10 434
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	15 373	8 522	-	23 895
	Mat bur., informatique, mobilier	34 399	20 415	500	54 314
	Immo. Grevés de droits	-	-	-	-
Total III		82 984	48 862	500	131 346
Total général		109 862	53 124	500	162 485



Annexe aux comptes annuels

4.2 Actif circulant

4.2.1 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	2 661	-	-	2 661
Autres	-	-	-	-
TOTAL	2 661	-	-	2 661



4.2.2 Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif

4.2.2.1 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOCATION MATERIEL			418		
ADMINSITRATIF					
DOCUMENTATION			555		
GENERALE					
PUBLICITE- RELATIONS PUBLIQUES			12 518		
CATALOGUES ET IMPRIMES			759		
MAINTENANCE MATERIEL			6 101		
ADMINISTRATIF					
HEBERGEMENT INTERNET			495		
REDEVANCES LOGICIELS			708		
CHARGES LOCATIVES			614		

4.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

**4.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)**

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise (1)				
Écarts de réévaluation				
Réserves (2)	40 000			40 000

(1) Préciser, le cas échéant, que la ou les subventions sont maintenues au passif car affectées à des biens renouvelables par l'association, les legs et donations avec contreparties d'actifs immobilisés ; le cas échéant rappeler le montant correspondant à la valeur du patrimoine intégré à l'actif lors de la première comptabilisation des immobilisations correspondantes, les autres apports sans droit de reprise.

(2) Dont réserve pour projet associatif à détailler en 2.4.3 ci-après



4.3.2 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Écarts de réévaluation				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)	67 022	129 239	35 022	161 239
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

L'apport avec droit de reprise implique la mise à disposition provisoire d'un bien au profit de l'organisme. La convention fixe les conditions et modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf,...). Cet apport est enregistré en fonds associatifs.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

En fonction des modalités de reprise, l'organisme enregistre les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations par rapport à l'apporteur.

Si les biens activés sont non renouvelables par l'entité qu'ils s'agissent de biens apportés sans droit de reprise ou de subventions d'investissement portant sur de tels biens (compte 13), le compte 1039 est débité par le crédit du compte 7573 d'autres produits de gestion courante pour un montant égal à celui des amortissements ou au rythme de l'amortissement (subventions).



4.3.3 Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'organisme : Fonds Propres)		242 163
Résultats affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés :		
- À l'exercice		
- Aux exercices ultérieurs		
Résultats non affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Solde		242 163

4.4 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	970		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	94 815		
	Autres	162 754		
Charges constatées d'avance		22 168		
TOTAL		258 539		

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	



Annexe aux comptes annuels

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	94 370	36 282	58 088	
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		1 837 136	1 837 136		
Dettes fiscales et sociales		35 806	35 806		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		39 522	39 522		
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		2 006 834	1 948 746	58 088	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	35 856
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	



4.5 Compte de résultat

4.5.1 Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives.

Une condition suspensive non levée ne permet pas d'enregistrer la subvention en produits.

4.5.2 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les contributions volontaires des bénévoles des différentes personnes physiques ou morales qui sont intervenues dans la vie de l'association en 2019 n'ont pas été valorisées.

4.5.3 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 880	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	5 880	



5 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

5.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Conformément à l'article 261-7.1°d du Code général des impôts, le montant des rémunérations versées aux dirigeants s'est élevé à 20 871 €.